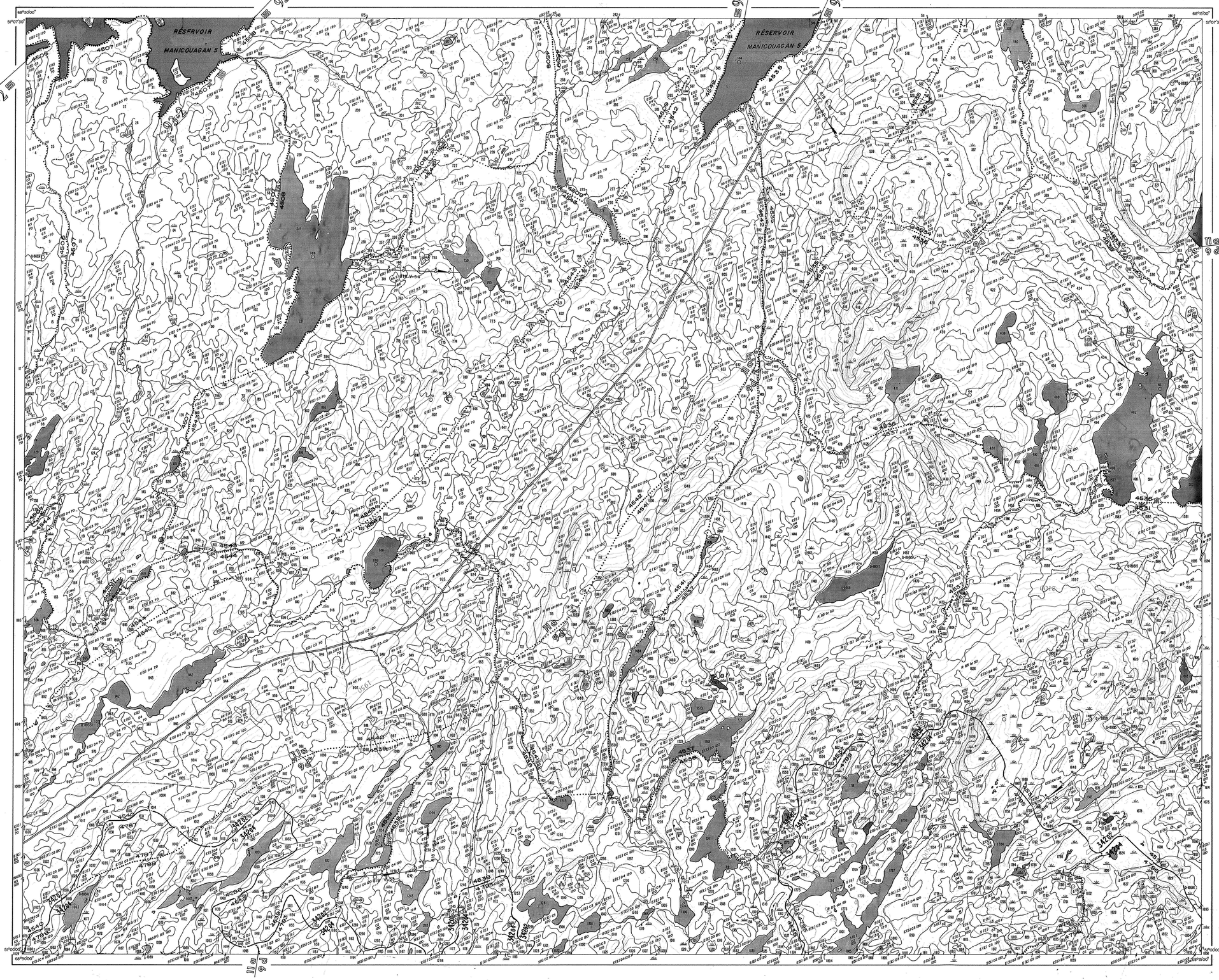

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC
MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE ET DES RESSOURCES
DIRECTION GÉNÉRALE DES FORÊTS
DIRECTION DE L'AMÉNAGEMENT DE LA FORÊT
SERVICE DE L'INVENTAIRE FORESTIER

CARTE FORESTIÈRE

ÉCHELLE 1:20 000

Kilomètre 0 0,5 1,0 1,5 2,0 2,5 3,0 Kilomètres

V

Cette carte provient d'un agrandissement du 1:50 000 du Ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources, Ottawa.

Cette carte résulte de la compilation sur une base cartographique d'information cadastrale disponible et n'a pas de caractère légal.

Réseau routier primaire
— — secondaire
— — tertiaire
Voie ferrée
Voie ferrée abandonnée
Repère horizontal
Église. École. Poste
Zone urbaine, bâtiments
Cimetière
Ligne de transport d'énergie
— — (emprise)
Ligne téléphonique
Lac, étang
Ruisseau intermittent
Barrage, chute, rapides

Ligne de faîte, bassin primaire
— — , bassin secondaire
— — bassin tertiaire
Limite de tenure
— de division de recensement
— de municipalité
— de canton, de seigneurie
— de parcelle
Ligne de rang, de lots

LÉGENDE FORESTIÈRE

TYPE DE COUVERT

RÉSINEUX (groupements et sous-groupements)

Résineux	R
— — sapin et/ou épinette blanche	R (E)
— — épinette noire et/ou épinette rouge	R (EN)
— — pin blanc et/ou pin rouge	R (PB)
— — pin rouge	R (PR)
— — pin gris	R (PG)
— — thuya (cèdre)	R (C)
— — mélèze	R (M)
— — sapin (plantation)	R P
Pessière	E
— — (épinette noire et/ou thuya rouge couvrant plus de 75% de la portie résineuse)	E (T)
— — à thuya (cèdre)	E (C)
— — à mélèze	E (M)
— — à sapin	E (SA)
— — à pruche	E (PR)
— — à pin blanc	E (PB)
— — à pin rouge	E (PR)
— — à pin gris	E (PG)
— — à épinette noire	E (EN)
— — (plantation d'épinette blanche)	E (P) (E)
— — (plantation d'épinette de Norvège)	E (P) (N)
— — (plantation d'épinette noire)	E (P) (EN)
— — (plantation d'épinette rouge)	E (P) (R)
Sapinière	S
— — de sapin et/ou épinette blanche occupant plus de 75% de la portie résineuse)	S (E)
— — à thuya (cèdre)	S (C)
— — à épinette noire et/ou épinette rouge	S (EN)
— — à pin blanc et/ou pin rouge	S (PB)
— — à pin rouge	S (PR)
— — à pin gris	S (PG)
— — à pruche	S (PR)
— — à mélèze	S (M)
— — (plantation de sapin baumier)	S (P)
Pinède à pin blanc	P
— — — avec pin rouge	P (PR)
— — — — et/ou rouge (ils occupent plus de 75% de la portie résineuse)	P (PR)
— — — avec thuya (cèdre)	P (C)
— — — avec épinette noire et/ou épinette rouge	P (EN)
— — — avec mélèze	P (M)
— — — avec pin gris	P (PG)
— — — avec pruche	P (PR)
— — — avec sapin et/ou épinette blanche	P (E)
— — — (plantation)	P (P)
Pinède à pin rouge	P
— — — (le pin rouge occupe plus de 75% de la portie résineuse)	P (PR)
— — — avec thuya (cèdre)	P (C)
— — — avec épinette noire et/ou épinette rouge	P (EN)
— — — avec mélèze	P (M)
— — — avec pin gris	P (PG)
— — — avec pin blanc	P (PB)
— — — avec pruche	P (PR)
— — — avec sapin et/ou épinette blanche	P (E)
— — — (plantation)	P (P)
Pinède à pin gris	P
— — — (le pin gris occupe plus de 75% de la portie résineuse)	P (PG)
— — — avec thuya (cèdre)	P (C)
— — — avec épinette noire et/ou épinette rouge	P (EN)
— — — avec mélèze	P (M)
— — — avec pin rouge	P (PR)
— — — avec pin blanc et/ou pin rouge	P (PB)
— — — avec pruche	P (PR)
— — — avec sapin et/ou épinette blanche	P (E)
— — — (plantation)	P (P)
— — — Plantation de pin sylvestre	P (S)
Cédrière	C
— — (le thuya occupe plus de 75% de la portie résineuse)	C (C)
— — — à épinette noire et/ou épinette rouge	C (EN)
— — — à mélèze	C (M)
— — — à pin blanc et/ou pin rouge	C (PB)
— — — à pin rouge	C (PR)
— — — à pin gris	C (PG)
— — — à sapin et/ou épinette blanche	C (E)
— — — (plantation)	C (P)
Mélèzin	M
— — (le mélèze occupe plus de 75% de la portie résineuse)	M (M)
— — — à thuya (cèdre)	M (C)
— — — à épinette noire et/ou épinette rouge	M (E)
— — — à pin blanc et/ou rouge	M (PB)
— — — à pin rouge	M (PR)
— — — à pin gris	M (PG)
— — — à pruche	M (PR)
— — — à sapin et/ou épinette blanche	M (E)
— — — (plantation de mélèze européen)	M (L)
— — — (plantation de mélèze japonais)	M (J)
— — — (plantation de mélèze laricin)	M (L)

TYPE DE COUVERT

MÉLANGÉS (groupements et sous-groupements)

Feuillu d'essences intolérantes avec pin gris	F1 Pg	F1 (PG)
— — — — — avec pin blanc	F1 Pb	F1 (PB)
— — — — — avec pin rouge	F1 Pr	F1 (PR)
— — — — — avec résineux	F1 Rs	F1 (S)
— — — — — avec sapin	F1 S	F1 (S)
Bouleaux à bouleaux blancs avec épinette noire ou rouge	Bb S	Bb S (E)
— — — — — avec épinette noire ou rouge	Bb E	Bb S (E)
— — — — — avec pin gris	Bb Pg	Bb S (PG)
— — — — — avec pin blanc	Bb Pb	Bb S (PB)
— — — — — avec pin rouge	Bb Pr	Bb S (PR)
— — — — — avec résineux	Bb Rs	Bb S (S)
Bouleaux à bouleaux jaunes avec résineux	Bj Rs	Bj S (S)
Feuillu d'essences tolérantes avec pin blanc	F2 Pb	F2 N (PB)
— — — — avec pin rouge	F2 Pr	F2 N (PR)
Peuplerais avec sapin	Pe S	Pe S (E)
— — avec pin gris	Pe Pg	Pe N (PG)
— — avec pin blanc	Pe Pb	Pe N (PB)
— — avec pin rouge	Pe Pr	Pe N (PR)
— — avec épinette noire ou rouge	Pe E	Pe N (E)
— — avec résineux	Pe R	Pe N (S)
Cédrière rouge résineux	Cr R	Cr N (S)
Erablière résineux	Er R	Er N (S)
Mélange de feuillus tolérants	M Ft	M Ft (F)
— — sur station humide	M Ft h	M Ft (F)

FEUILLUS (groupements)

Feuillu	F
— — d'essences intolérantes	F
— — d'essences tolérantes	Ft
— — sur station humide	Ft h
(plantation)	F P
Bouleaux à bouleaux blancs et/ou bouleaux gris	B
— — à bouleaux jaunes	Bj
Peuplerais	Pe
Erablière rouge	Er R
Erablière	Er
— — à bouleaux blancs et/ou bouleaux gris	Er Bb
— — à bouleaux jaunes	Er Bj
— — à peupliers	Er Pe
— — à feuillus d'essences intolérantes	Er F
— — à feuillus d'essences tolérantes	Er Ft
Plantation d'érable à sucre	Er S P
— — de bouleau jaune	Bj P
— — de peuplier	Pe P
— — de peuplier hybride	Ph P
— — de frêne d'amérique	Fr AC

TERRAIN FORESTIER IMPRODUCTIF

Dénudé et semi-dénudé sec
Dénudé et semi-dénudé humide
Aulnaie

TERRAIN NON FORESTIER

Eau (rivières et lacs)
Ligne de transport d'énergie (emprise)
Terrain non forestier
Emplacement urbain, camping, villégiature, centre de ski, terrain de golf, etc.

PERTURBATION

Coupe partielle	
Coupe partielle en damier	CD
Coupe partielle par bande	CB
Coupe partielle plus épidémie légère	CE
Chablis partiel	Chp
Épidémie légère	E L
Brûlis partiel	Bp

DÉFOLIATION

Pour les tiges de sapin et d'épinette blanche inventoriées: ⊖ 1 à 50 % ⊕ 51 à 99 %

ORIGINE

Coupe totale	O T
Brûlis	Br
Chablis total	Ch
Épidémie sévère	H
Friche	F
Plantation	P

CLASSES D'ÂGE

FORÊT ÉQUIENNE

CLASSES	TIGES DE:
10 (ans)	0-20 ans
30 "	21-40 "
50 "	41-60 "
70 "	61-80 "
90 "	81-100 "
120 "	101 et plus

FORÊT ÉTAGÉE

CLASSES		
70-30 (ans)	30-70 (ans)	
80-30 "	30-80 "	
80-40 "	40-80 "	
80-50 "	50-80 "	
80-70 "	70-80 "	

FORÊT INÉQUIENNE:
Pruché à dominance de feuillus intolérants, majorité des tiges entre 0 et 90 ans.
Jeuneux inéquiennes: Autres peuplements, majorité des tiges entre 0 et 60 ans.
Pruché à dominance de feuillus tolérants, majorité des tiges comprise entre 0 et 90 ans.
Vieuxeux inéquiennes: Autres peuplements, majorité des tiges vieilles de plus de 60 ans.

GRILLE DENSITÉ – HAUTEUR

HAUTEUR / DENSITÉ	20m 17m	1	2	3	4	5	6
A		A1	A2	A3	A4	A5	6
B	80%	B1	B2	B3	B4	B5	6
C	60%	C1	C2	C3	C4	C5	6
D	30%	D1	D2	D3	D4	D5	6

CLASSES DE PENTE

CLASSES	% DE PENTE	SYMBOLES CARTO.
Légère	0 à 30%	———
Moyenne	31 à 40 %	——— m
Forte	41 à 50 %	——— f
Abrupte	51 % et plus	——— a

Une classe de pente est indiquée par un symbole cartographique.
N.B. : Les classes de pente sont indiquées dans les forêts publiques seulement.

EXEMPLES D'IDENTIFICATIONS FORESTIÈRES

S1E3 C3 D2 m C1
- S1 — densification
- E3 — classe de pente
- C3 — classe d'âge
- D2 — perturbation
- m — classe de densité
- C1 — classe de hauteur
- — sous groupe d'essences
- — groupement d'essences

R C5 (+B) R3
- R — classe de pente
- C5 — classe d'âge
- (+B) — grade de l'origine
- — origine
- R — classe de densité
- 3 — classe de hauteur
- R — type de couvert

CARTO. FOREST. EXÉCUTÉE PAR { BUR. D'ING. FOR. : POULIN – DERIAULT INC. / SIGNATURE : Guy Poulin

CARTO. FOREST. EXÉCUTÉE PAR { BUR. D'ING. FOR. : / SIGNATURE :

Carte forestière { Photographie aérienne : / Année de publication : / Année de révision :

Divisions territoriales en date du: 15/5/89
Déclinaison magnétique: 24° ouest
Équidistance des courbes: 50 pieds ou 15,2 mètres

COMPOSANTES TERRITORIALES

Région administrative: 9
Unité de gestion: 93-2
Unité d'aménagement:
Unité de sondage: 5

000 15 04

Mode de tenure ou de gestion:
Bloc d'aménagement:
Concessionnaire ou autres:

Bassin hydrographique: 34202*
Bassin primaire:
Bassin secondaire:

Unité de gestion privée:

Municipalité: 97900
Division de recensement:
Municipalité:
Cadastre:

Parcelle: 4533 *

Région écologique: 11 a

Municipalité régionale de comté: M.R.C. 930 MANICOUAGAN

*: Signifie que la composante est donnée en exemple, qu'elle n'est pas unique, et qu'une consultation de la carte est nécessaire pour les identifier et les localiser.

TABLEAU D'ASSEMBLAGE

22-N-7	22-N-8	22-O-5	
S.E.	S.O.	S.E.	S.O.
N.E.	N.O.	N.E.	N.O.
22-N-2	22-N-1	22-O-4	
S.E.	S.O.	S.E.	S.O.
N.E.	N.O.	N.E.	N.O.
22-K-15	22-K-16	22-J-13	

22 N/1 S. O.